

Courtois, Georges (18..-18..? ; compositeur). [Les cloches de Bretagne]Les cloches de Bretagne : polka brillante pour piano. [1875].

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

192

C.1875

A Monsieur C. TH. JOUFFROY.

LES CLOCHES

DE BRETAGNE

POLKA BRILLANTE

pour Piano

PAR
Georges COURTOIS

Prix 5 Francs

PARIS

C. PRILIPP. Éditeur de Musique, 19, Boulevard des Italiens.

Imp. Lefman & C^{ie}, Paris.



N. 13472

LES CLOCHES DE BRETAGNE

POLKA BRILLANTE

GEORGES COURTOIS

à M^r C. Th. JOUFFROY.

INTRODUCTION

p *cres* - *cen* - *do* - *ff*

POLKA

bien accentué.

First system of musical notation. The treble clef staff contains a melodic line with eighth and sixteenth notes, some with slurs and accents. The bass clef staff contains a harmonic accompaniment of chords and moving lines. The dynamic marking *f leggiero.* is placed in the first measure, and *p* is placed in the fifth measure.

Second system of musical notation. The treble clef staff continues the melodic line with various articulations. The bass clef staff continues the accompaniment. The dynamic marking *f* is placed in the first measure, and *ff* is placed in the third measure.

Third system of musical notation. The treble clef staff features a melodic line with slurs. The bass clef staff continues the accompaniment. The dynamic marking *bien accentué.* is placed in the fifth measure.

Fourth system of musical notation. The treble clef staff contains a melodic line with slurs and accents. The bass clef staff continues the accompaniment.

Fifth system of musical notation. The treble clef staff contains a melodic line with slurs and accents. The bass clef staff continues the accompaniment. The system concludes with a double bar line and repeat dots.

8

p très lié.

glissando.

10

This system shows the first system of music. The treble clef contains a melodic line with slurs and a glissando. The bass clef contains a harmonic accompaniment. A dashed line with the number 8 is above the treble staff. The dynamic marking is *p* très lié. The glissando is marked with a wavy line and the word 'glissando.'. The number 10 is written above the final measure.

This system shows the second system of music, continuing the melodic and harmonic lines from the first system.

8

glissando.

f

This system shows the third system of music. It includes a glissando in the treble staff and a dynamic marking of *f* in the bass staff.

8

la 2^e fois très fort.

ff

pp

This system shows the fourth system of music. It features a dynamic marking of *ff* and a section marked 'la 2^e fois très fort.' with a *pp* dynamic. The system ends with a repeat sign.

This system shows the fifth system of music, continuing the melodic and harmonic lines.

8

p très lié.

glissando.

10

This system shows the sixth system of music. It includes a dynamic marking of *p* très lié. and a glissando in the treble staff. The number 10 is written above the final measure.

1^a

1^a

2^a

2^a

CODA

CODA

ff

tr

di - mi - nu - en - do

crescendo

ff

BAP MUS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

C.1875

DLM 1875-1052